



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 14 mai 2024

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche, Domaine Public
Fluvial et navigation

**Participation du public – motifs de la
décision relatif au projet d'arrêté
préfectoral fixant la date d'ouverture
spécifique de la chasse du chevreuil,
daim et sanglier**

**Soumis à participation du public du jeudi
28 mars 2024 au jeudi 18 avril 2024**

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la date d'ouverture spécifique de la chasse du chevreuil, daim et sanglier dans le département de la Loire a été soumis à la consultation du public.

Cet arrêté prévoit la date d'ouverture anticipée de la chasse du chevreuil, daim et sanglier ainsi que les conditions spécifiques prévues par l'article R 424-8 du Code de l'environnement relatif aux modes de chasses autorisés selon les espèces en question.

Conformément aux articles L 123-19-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public, le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public par voie électronique du jeudi 28 mars 2024 au jeudi 18 avril 2024. Durant cette mise à disposition, aucune contribution n'a été déposée.

Un bilan de la concertation concluant à l'absence d'observation a été dressé.

Considérant l'absence d'observation du public, de l'avis favorable de la CDCFS lors de sa séance du 19 mars 2024 et de la participation de la chasse durant cette période d'ouverture anticipée au maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétique et à la réduction des dégâts occasionnés par le grand gibier dans le département, le projet d'arrêté préfectoral fixant la date d'ouverture spécifique de la chasse du chevreuil, daim et sanglier peut être adopté sans modification.

Le directeur départemental
des territoires

Signé

Sébastien VIENOT